



Montreuil, le 24 avril 2006

MUTUELLE GENERALE (ex MG PTT)

Adhérents exprimez vous

Agissons pour que cesse la spirale infernale:

Augmentation des cotisations, baisse des prestations

L'ouverture de la Mutuelle à tous va coûter cher aux adhérents de La Poste et de France Télécom avait écrit la CGT. Nous avons raison, hélas !

La MG veut augmenter les cotisations des adhérents fidèles pour attirer les jeunes de tous milieux professionnels et leur offrir prestations et tarifs « compétitifs »

Les propositions soumises à l'assemblée générale de juin 2006 feraient disparaître les dernières valeurs mutualistes de la MG : solidarité familiale, intergénérationnelle et bien-portant/malades. Ainsi, au titre de la « vérité des prix » chaque tranche d'âge et chaque risque doit s'équilibrer voire dégager des bénéficiaires. C'est exactement la pratique des assurances privées. En voici l'illustration :

GARANTIES OBSEQUES

La direction de la MG veut nous faire payer plus et plus longtemps pour une prestation amoindrie. Les propositions visent à augmenter les cotisations jusqu'à 65 ans au lieu de 58 ans actuellement

Barème proposé par la MG

âge	Situation familiale	Cotisation en 2006	Cotisation envisagée	Ecart en €	Ecart en %
60 ans	seul	8,70 €	9,79€	+1,09 €	+12,53 %
	avec conjoint	12,18 €	16,15€	+3,97 €	+32,62 %
65 ans et plus	seul	8,70 €	12,50€	+3,80 €	+43,68 %
	avec conjoint	12,18 €	20,63€	+8,45 €	+69,33 %

pour une garantie de 2 800 € au lieu de 3 050 € aujourd'hui !

COTISATIONS SANTE

Après la suppression, en 1995, de la cotisation proportionnelle au salaire, la MG a instauré une progressivité des cotisations, sorte de « bonus » allant jusqu'à 25% pour fidélité mutualiste. Ce serait dorénavant 12% maximum. On fait payer plus cher aux mutualistes de longue date pour attirer des jeunes dont on ne sait s'ils resteront longtemps à la MG.

Dans le même la mutuelle pratique le déplaçonnement : augmentation du taux des cotisations jusqu'à 65 ans à la place d'une durée maximum de 25 ans aujourd'hui. Ainsi en adhérent à la MG à 25 ans on avait une augmentation de cotisation jusqu'à 50 ans. Dorénavant ce serait 65 ans.

Quant à la solidarité familiale, tant vantée: la cotisation pour le conjoint passe de 50% à 65% ; celle des enfants devient forfaitaire et augmente de façon conséquente !

Exemple de cotisations au cours d'une vie mutualiste

âge	Situation familiale	Niveau	Cotisation 2006	Cotisation envisagée	Ecart en €	Ecart en %
25 ans	Seul	1	13,69 €	13,69 €	=	=
35 ans	2 enfants	2	58,27 €	58,57 €	+0,30 €	+0,52 %
45 ans	2 enfants	2	74,00 €	70,32 €	-3,67 €	-4,96 %
55 ans	Seul	2	61,36 €	61,04 €	-0,32 €	-0,52 %
65 ans	Seul	2	61,36 €	70,83 €	+9,47 €	+15,43 %
85 ans	Seul	2	61,36 €	70,83 €	+9,47 €	+15,43 %

Pour un(e) retraité(e) avec conjoint l'augmentation serait de 26,96%

Et si cela passe, on nous annonce déjà la baisse des prestations en 2007 !

INCAPACITE - INVALIDITE

Le paiement des indemnités journalières (arrêts de maladie) serait maintenu jusqu'à 65 ans et non plus 60 en raison de la nécessité de poursuivre bien au-delà de 60 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein, conséquence de la loi « Fillon ».

Ce serait la seule bonne nouvelle si, en y regardant de très près, on ne constatait – là encore – une augmentation de la cotisation qui passerait à 1,074% au lieu de 1%.

Historique du taux de cotisation Incapacité – Invalidité

Avant le 1/7/01	Au 1/7/01	Au 1/7/03	Au 1/1/05	proposition
0,45 %	0,61 %	0,73 %	1 %	1,074 %

INADMISSIBLE

La MG veut faire payer à ses adhérents fidèles la suppression des emplois sous statut, la non reconnaissance des accidents du travail dont le coût doit être légalement pris en charge par les employeurs et non par la Sécu et les mutuelles. Stress, mauvaises conditions de travail sont le fait des entreprises ; pourtant La Poste et France Télécom réduisent considérablement leurs aides à la MG ... qui ne s'y oppose pas.

LA CGT A D'AUTRES PROPOSITIONS :

- Une Sécurité Sociale à haut niveau de prise en compte des dépenses de santé, avec un financement solidaire favorisant l'emploi et les salaires.
- La reconnaissance de tous les accidents du travail et maladies professionnelles.
- La participation financière de La Poste et de France Télécom à hauteur de 60% pour la complémentaire et de 1,5% du salaire brut en prévoyance (le privé y participe). Agissez en signant la pétition CGT dans les services.
- Revenir à une cotisation proportionnelle au revenu.

AUX MUTUALISTES DE DECIDER :

PARTICIPEZ MASSIVEMENT AUX ASSEMBLÉES

DÉPARTEMENTALES DE LA MG EN MAI

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-ptt.fr> - e-mail : fede@cgt-ptt.fr SOCIAL: social@cgt-ptt.fr